
États financiers du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-17

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats et de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »). Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 juin 2021

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
État de la situation financière

Au 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		23 282 053	20 114 443
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)	11	112 257 208	877 881
Débiteurs	4	700 446	510 554
Charges payées d'avance		1 435 988	1 230 111
		137 675 695	22 732 989
Immobilisations	5	638 447	950 266
		138 314 142	23 683 255
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	4	17 715 210	14 523 605
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	11	112 257 208	877 881
Montant à verser au Ministère	3	7 667 598	7 678 489
Produits différés		151 692	117 267
		137 791 708	23 197 242
Avantages sociaux futurs	6	2 543 800	2 163 900
Apports reportés afférents aux immobilisations	7	638 447	950 266
		140 973 955	26 311 408
Engagements et éventualités	8 et 9		
Actif net		(2 659 813)	(2 628 153)
		138 314 142	23 683 255

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	11	1 313 212 981	1 106 658 271
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		167 165 623	162 642 311
Santé Ontario – division Action Cancer	4	634 800	458 342
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	7	315 486	433 757
Autres produits	4	559 569	797 803
		168 675 478	164 332 213
Total des produits		1 481 888 459	1 270 990 484
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	11	1 313 212 981	1 106 658 271
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		95 492 377	92 940 000
Services à l'école		1 308 974	3 352 391
Services de soins de fin de vie		4 472 830	4 276 544
Salaires et avantages		51 372 770	49 331 911
Fournitures médicales		8 352 378	6 109 692
Location de matériel médical		1 691 071	1 573 269
Fournitures et charges diverses	4	3 170 686	4 103 600
Réparations du matériel, location de matériel et matériel léger		602 873	649 779
Bâtiment et terrain		1 927 693	2 013 010
Amortissement		315 486	433 757
		168 707 138	164 783 953
Total des charges		1 481 920 119	1 271 442 224
Excédent des charges sur les produits		(31 660)	(451 740)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2021

	Non grevés d'affectations	Avantages du personnel	2021 Total	2020 Total
	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	(371 566)	(2 256 587)	(2 628 153)	(2 176 413)
Excédent des charges sur les produits	371 566	(403 226)	(31 660)	(451 740)
Actif net à la fin de l'exercice	–	(2 659 813)	(2 659 813)	(2 628 153)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des charges sur les produits		(31 660)	(451 740)
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		315 486	433 757
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	7	(315 486)	(433 757)
		(31 660)	(451 740)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10	3 199 270	2 234 354
		3 167 610	1 782 614
Activité d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		(3 667)	(12 965)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés	7	3 667	12 965
Variation nette de la trésorerie		3 167 610	1 782 614
Trésorerie au début de l'exercice		20 114 443	18 331 829
Trésorerie à la fin de l'exercice		23 282 053	20 114 443

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») d'Érié St-Clair, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

- a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

- b) Fournir des services de santé et des services sociaux, ainsi que de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, et fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS gère le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux. Le RLISS fournit des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis fait des renvois vers ces services.

Le 17 mars 2021, conformément au paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le Ministère de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté ordonnant le transfert de certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS, principalement ceux liés aux activités de planification, de financement et d'intégration décrites en a) ci-dessus, à Santé Ontario. Certains postes du personnel ont également été transférés à Santé Ontario, et le transfert a pris effet le 1^{er} avril 2021.

Exerçant désormais ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair, le RLISS continuera d'être responsable de la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique. Les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés à titre de membres du conseil d'administration du RLISS le 8 mars 2018, et ils continueront d'agir à ce titre jusqu'à ce qu'un nouveau conseil ait été nommé.

Un protocole d'entente entre le RLISS et Santé Ontario décrivant le processus devant être suivi à l'égard du transfert de certains actifs et passifs entre ces deux parties en vertu de l'arrêté ordonnant le transfert est actuellement en rédaction. Il est prévu que les montants visés seront principalement des passifs liés aux employés mutés vers Santé Ontario et réaffectés au RLISS dans le cadre du transfert. Les montants des actifs et des passifs transférés ne devraient pas être significatifs (se reporter à la note 4).

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent que les fonds liés aux paiements de transfert et les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5, 10 et 20 ans
Matériel informatique et de communications	3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 et 10 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

Le RLISS comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées qu'il administre, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des congés de maladie à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages. Le RLISS a adopté les politiques suivantes :

- i) Le coût des avantages gagnés par les employés fait l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sur la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à l'augmentation des salaires, aux taux de mortalité et de résiliation et à l'âge du départ à la retraite des employés;
- ii) Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime de retraite à prestations déterminées, ces actifs sont évalués à la juste valeur;
- iii) L'excédent des gains et des pertes actuariels nets est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des employés;
- iv) Les écarts découlant des modifications d'hypothèses et des gains ou des pertes découlant des écarts entre les prévisions et la réalité sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de service résiduelle moyenne des employés;
- v) Les coûts des services passés découlant des modifications apportées au régime sont comptabilisés immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications surviennent.

La majorité des employés du RLISS est admissible au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite multiemployeurs contributif à prestations déterminées en fonction du salaire moyen de fin de carrière. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au HOOPP, puisque le RLISS ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le RLISS a enregistré un déficit de 371 566 \$ et, en consultation avec le ministère de la Santé, il a reçu la permission de mettre en œuvre une stratégie lui permettant de revenir à une situation équilibrée au cours du prochain exercice. En raison de cette entente, le RLISS a affiché un surplus de 371 566 \$ avant les prestations futures constituées.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2021	2020
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	7 678 489	7 047 485
Financement remboursé au Ministère	(3 361 379)	—
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	3 438 246	487 570
Radiation d'un montant remboursable non recouvré de l'exercice précédent	(87 758)	—
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement de l'exercice considéré	—	143 434
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	7 667 598	7 678 489

4. Opérations entre apparentés

Santé Ontario

La *Loi pour des soins interconnectés* (la « LSI »), promulguée le 30 mai 2019, comprend des articles importants tels que la création de Santé Ontario, un nouvel organisme de la Couronne, le 6 juin 2019. Santé Ontario est un apparenté du RLISS compte tenu du contrôle conjoint exercé par la province de l'Ontario. Le 2 décembre 2019, le RLISS a conclu un protocole d'entente avec Santé Ontario, et 10 employés du RLISS ne relevant pas des soins à domicile et en milieu communautaire ont été mutés à Santé Ontario. En vertu du protocole d'entente, le RLISS a continué de fournir la rémunération et les avantages sociaux aux employés mutés.

Au cours de l'exercice, le RLISS a engagé un montant de 1 600 857 \$ (2020 – 866 351 \$, pour la période allant du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020) au titre des salaires et des charges sociales pour les employés mutés, dont un montant de 359 286 \$ (2020 – 324 779 \$) demeure dans les créances et charges à payer à la clôture de l'exercice. Tous les montants ont été comptabilisés au coût dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net ainsi que dans l'état de la situation financière.

En raison d'un changement relatif à l'étendue du transfert, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2021, cinq employés qui avaient été mutés à Santé Ontario le 2 décembre 2019 ont été réaffectés au RLISS.

4. Opérations entre apparentés (suite)

Santé Ontario (suite)

Au cours de l'exercice, le RLISS a comptabilisé un montant de 634 800 \$ (2020 – 458 342 \$) provenant de Santé Ontario (division Action Cancer) et présenté au poste Santé Ontario – division Action Cancer de l'état des résultats, un montant de 196 350 \$ (2020 – 271 801 \$) en financement au titre des infrastructures informatiques de base et inclus aux autres produits de l'état des résultats, un recouvrement de coûts de 74 764 \$ (2020 – 30 304 \$) présenté à titre de réduction de coûts divers à l'état des résultats et des coûts divers engagés de 225 684 \$ (2020 – 30 080 \$) qui sont présentés au poste Fournitures et charges diverses de l'état des résultats. À la clôture de l'exercice, un montant de 16 149 \$ (2020 – néant) à recevoir de Santé Ontario au titre des infrastructures informatiques de base était inclus aux débiteurs et un montant de 20 785 \$ (2020 – 4 080 \$) à verser à Santé Ontario était inclus aux créditeurs et charges à payer.

Autres RLISS

Au cours de l'exercice, le RLISS a comptabilisé des produits de 109 350 \$ (2020 – néant) provenant du RLISS de Waterloo Wellington à l'égard d'un financement au titre des technologies habilitantes et des programmes d'aiguillage, qui sont inclus au poste Autres produits de l'état des résultats, et qui étaient toujours à recevoir du RLISS de Waterloo Wellington à la clôture de l'exercice et sont également inclus au poste Débiteurs de l'état de la situation financière. Au cours de l'exercice, le RLISS a comptabilisé un montant de 39 572 \$ (2020 – néant) provenant du RLISS du Sud-Ouest à l'égard du suivi à distance de patients, qui est inclus au poste Autres produits de l'état des résultats, et qui était toujours à recevoir du RLISS du Sud-Ouest à la clôture de l'exercice et est également inclus au poste Débiteurs de l'état de la situation financière. Au cours de l'exercice, le RLISS a engagé des charges de 15 000 \$ (2020 – 15 000 \$) au titre des services de traduction offerts par le RLISS de Champlain et des charges diverses de 11 899 \$ (2020 – 11 000 \$) auprès du RLISS du Sud-Ouest, qui sont incluses au poste Fournitures et charges diverses de l'état des résultats et dont une tranche de 7 500 \$ (2020 – néant) était incluse au poste Créditeurs et charges à payer de l'état de la situation financière à la clôture de l'exercice.

5. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Valeur comptable nette \$	2020 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	4 347 660	3 986 863	360 797	533 535
Mobilier et matériel	2 605 290	2 417 680	187 610	225 286
Matériel informatique	2 351 110	2 261 070	90 040	191 445
	9 304 060	8 665 613	638 447	950 266

6. Avantages sociaux futurs

Le passif net lié aux avantages sociaux futurs se compose de ce qui suit :

	2021	2020
	\$	\$
a) Régime de retraite – actif au titre des prestations futures constituées	(38 000)	(172 300)
b) Autres avantages – passif au titre des prestations futures constituées	2 456 200	2 247 500
c) Passif au titre du cumul des congés de maladie	125 600	88 700
Avantages sociaux futurs, montant net	2 543 800	2 163 900

a) Régimes de retraite

Le RLISS offre un régime de retraite à prestations déterminées administré par lui-même et géré par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, qui offre des prestations de retraite selon le nombre d'années de service avant le 1^{er} janvier 1999 pour certains employés syndiqués, et avant le 1^{er} janvier 2002 pour certains employés non-syndiqués. Après les dates susmentionnées, certains de ces employés sont devenus participants au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite multiemployeurs contributif en fonction du salaire moyen de fin de carrière.

Le RLISS utilise des rapports actuariels rédigés par des actuaires indépendants à des fins de capitalisation et de comptabilité. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de capitalisation date du 30 novembre 2017. La date d'évaluation est le 31 mars 2021.

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées.

	2021	2020
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	3,21	3,29
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50
Coûts des avantages pour les périodes closes les 31 mars		
Taux de rendement prévu à long terme pour les actifs du régime	5,00	5,00
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50

6. Avantages sociaux futurs (suite)*a) Régimes de retraite (suite)*

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet du régime de retraite à prestations déterminées du RLISS.

	2021	2020
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	487 200	693 000
Coût financier	15 300	18 900
Prestations versées	(44 800)	(198 200)
Perte actuarielle (gain actuariel)	6 200	(26 500)
	463 900	487 200

	2021	2020
	\$	\$
Actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	530 500	733 100
Rendement réel des actifs du régime	24 900	32 100
Cotisations	12 200	17 500
Prestations versées	(44 800)	(198 200)
Gain actuariel (perte actuarielle)	92 900	(54 000)
Ajustement apporté aux actifs	(16 200)	—
	599 500	530 500

Situation de capitalisation

	2021	2020
	\$	\$
Situation de capitalisation		
(Profit actuariel net) perte actuarielle nette non amorti	(97 600)	129 000
Excédent de capitalisation	135 600	43 300
	38 000	172 300

La majorité des employés participe également au HOOPP, un régime multiemployeurs auquel cotisent environ 510 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2021 s'est établi à 3 676 892 \$ (2020 – 3 745 892 \$) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2021. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2020. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2021

6. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Autres avantages

Le RLISS assure le maintien des avantages au titre des soins de santé pour la plupart des employés à leur départ à la retraite. L'information au sujet du régime est présentée ci-dessous.

Le tableau qui suit présente le passif au titre des prestations constituées.

	2021	2020
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	1 944 900	2 084 300
Gain actuariel non amorti	511 300	163 200
	2 456 200	2 247 500

Le tableau suivant présente l'évolution du passif au titre des prestations constituées.

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 247 500	2 002 600
Coût des services rendus au cours de l'exercice	189 200	195 700
Coût financier	74 200	72 700
Prestations versées	(36 800)	(35 100)
Amortissement des (gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes	(17 900)	11 600
Solde à la fin de l'exercice	2 456 200	2 247 500

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées :

	2021	2020
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	3,21 %	3,29 %
Taux tendanciel des coûts des soins de santé	6 %	6 %
	(tendance à la baisse de 1 % à 5 %)	(tendance à la baisse de 1 % à 5 %)

c) Avantages liés aux congés de maladie

En vertu du régime de congé de maladie, les congés de maladie non utilisés de la majorité des employés peuvent s'accumuler. Le tableau qui suit présente de l'information au sujet du régime.

Le passif lié aux congés rémunérés est calculé comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	2 283 800	2 170 500
Pertes actuarielles non amorties	(2 158 200)	(2 081 800)
	125 600	88 700

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2021

6. Avantages sociaux futurs (suite)

c) *Avantages liés aux congés de maladie (suite)*

Le tableau suivant présente l'évolution du passif au titre des prestations constituées.

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	88 700	344 000
Coût financier	68 500	58 800
Prestations versées	(175 200)	(433 800)
Amortissement des gains actuariels nets	143 600	119 700
Solde à la fin de l'exercice	125 600	88 700

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées :

	2021	2020
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	3,21	3,29
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50

7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	950 266	1 371 058
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	3 667	12 965
Amortissement pour l'exercice	(315 486)	(433 757)
Solde à la fin de l'exercice	638 447	950 266

8. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent à diverses dates jusqu'en 2025.

	\$
2022	2 267 421
2023	1 524 134
2024	382 774
2025	23 569

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2021

9. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

10. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2021 \$	2020 \$
Montant à recevoir du Ministère	(111 379 327)	11 276 319
Débiteurs	(189 892)	900 006
Charges payées d'avance	(205 877)	199 244
Créditeurs et charges à payer	3 191 605	(1 242 856)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	111 379 327	(9 603 119)
Montant à verser au Ministère	(10 891)	631 004
Produits différés	34 425	6 156
Avantages sociaux futurs	379 900	67 600
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	3 199 270	2 234 354

11. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 313 212 981 \$ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2021.

	2021 \$	2020 \$
Gestion d'hôpitaux	918 106 175	728 348 037
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	156 975	156 975
Centres de soins de longue durée	245 729 158	238 195 771
Services de soutien communautaires	28 061 896	27 253 972
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	14 632 231	12 373 706
Centres de soins de santé communautaires	39 747 322	39 657 970
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	18 199 387	14 548 542
Programme communautaire de soins de santé mentale	48 579 837	46 123 298
	1 313 212 981	1 106 658 271

Le RLISS reçoit du financement du Ministère/ministère des Soins de longue durée et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2021, un montant de 112 257 208 \$ (2020 – 877 881 \$) était à recevoir du Ministère/ministère des Soins de longue durée et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et ils sont inclus dans le tableau précédent.

12. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- i) Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice visé.